

**Avis d'appel à candidatures médico-sociales n° 2023-01  
portant requalification de 50 places d'EHPAD pour les transformer en places  
PHV dans le département du Finistère**

**1- Objet de l'appel à projets :**

L'agence régionale de santé Bretagne et le Département du Finistère lancent un appel à candidatures pour la transformation de 50 places d'hébergement en EHPAD, relevant du 6° de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles, en places pour personnes handicapées vieillissantes (PHV).

Cet appel à candidatures s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action handicap pour le Finistère dont le protocole, signé le 04 mars 2022 à Pleyben, comprend trois volets :

- Renforcer la qualité de service à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- Débloquer l'offre ;
- Aider les aidants.

Le présent appel à candidatures vise à compléter l'offre existante UPHV en EHPAD dans le département du Finistère.

**2- Qualités et adresses des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation :**

Monsieur le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne  
6 place des Colombes  
CS 14253  
35042 RENNES Cedex

**Monsieur le Président du Conseil départemental du Finistère**  
32 Boulevard Dupleix  
CS 29029  
29196 Quimper cedex

### **3- Cahier des charges :**

Le cahier des charges de l'Appel à Candidatures fait l'objet de l'**annexe 1** du présent avis.

### **4- Modalités d'instruction des projets :**

Les projets seront analysés par les instructeurs désignés par le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé, selon trois étapes ;

- Vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier ;
- Vérification de l'adéquation aux principaux besoins décrits dans l'appel à candidatures afin de s'assurer que la demande n'est pas manifestement étrangère à l'objet de l'appel à candidatures ;
- Instruction des projets.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables (le cachet du service ou le récépissé de dépôt faisant foi).

Les instructeurs établiront un seul et unique compte-rendu d'instruction motivé sur chacun des projets et proposeront un classement à la demande du président de la commission de sélection. Cette commission examinera les projets et rendra son avis sous la forme d'un classement des projets.

L'avis de la commission sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne et au recueil des actes administratifs du Conseil départemental du Finistère.

Les décisions d'autorisation seront publiées selon les mêmes modalités. Elles seront notifiées aux candidats par lettre recommandée avec avis de réception.

### **5- Date de publication et modalité de consultation de l'avis d'appel à candidatures :**

Le présent avis d'appel à candidatures sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la Région Bretagne et du Conseil départemental du Finistère et téléchargeables sur les sites internet suivants :

- ARS Bretagne : [www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)
- Conseil départemental du Finistère : [www.finistere.fr](http://www.finistere.fr)

Pour cet appel à candidatures, le secrétariat de la commission sera assuré par le Conseil départemental.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées avant le 18 mai 2023 par messagerie à l'adresse suivante : [dpaph@finistere.fr](mailto:dpaph@finistere.fr). Les réponses, de portée générale, seront communiquées jusqu'au 21 mai 2023 sur le site internet suivant : [www.finistere.fr](http://www.finistere.fr).

## **6- Modalités de dépôt des dossiers de candidatures et pièces justificatives exigibles :**

Un modèle de dossier de candidature figure **en annexe 2**.

Ces dossiers devront être adressés en une seule fois et en langue française et devront être **réceptionnés** au plus tard **le vendredi 26 mai 2023 à 16h00**. Il convient de tenir compte des délais d'expédition pour respecter les délais.

Le dossier de candidature devra être composé de :

### **✉ un dossier de candidature papier complet en 2 exemplaires :**

- soit par courrier recommandé, soit remis contre récépissé à l'accueil du Conseil départemental (Bâtiment des Solidarités - Cité administrative de Ty Nay) du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, à l'adresse suivante :

Conseil Départemental du Finistère  
Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées  
Bâtiment des Solidarités  
4, Boulevard du Finistère - Cité administrative Ty Nay  
29000 QUIMPER Cedex

### **✉ un dossier de candidature électronique à transmettre :**

- soit par clé USB à l'adresse indiquée ci-dessus
- soit par mél à l'adresse suivante : [dpaph@finistere.fr](mailto:dpaph@finistere.fr)

Les exemplaires papiers devront être déposés dans une enveloppe cachetée, portant la mention « **APPEL A CANDIDATURES n° 2023-01 PHV en EHPAD - NE PAS OUVRIR** ».

Les dossiers devront être paginés et reliés. En cas de différence entre la version papier et la version électronique, il sera tenu compte de la version papier.

L'ouverture des dossiers de candidatures aura lieu à l'expiration du délai de réception des réponses.

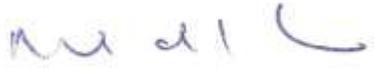
La liste des documents contenus dans le dossier de candidature devant être transmis par le candidat devra comporter les éléments suivants :

- Une déclaration sur l'honneur du candidat certifiant qu'il n'est pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du code de l'action sociale et des familles.
- Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L.313-16, L.331-5, L.471-3, L.472-10, L.474-2 ou L.474-5.
- Le dossier de candidature dûment complété
- Tout autre document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges

## **8- Calendrier :**

Date limite de réception ou dépôt des dossiers de candidatures : 26 mai 2023  
Date prévisionnelle de réunion de la commission de sélection : 29 juin 2023  
Date limite de notification de l'autorisation aux candidats retenus : 10 novembre 2023

Le Président du Conseil départemental  
du Finistère,



Maël de CALAN

La Directrice générale  
de l'agence régionale de santé Bretagne,



Elise NOGUERA